

DATE DE DÉPÔT DE CETTE NOTE CHEZ VOUS :

VOTRE POINT DE COLLECTE SE SITUE:

Qu'est-ce qui est **JAUNE**  
avec des roulettes...  
et qui arrive *bientôt* dans vos **POINTS DE COLLECTE ?**



## - NOTE D'INFORMATION -

- Mise en place de bacs jaunes collectifs -

Dans une logique de simplicité et pour accroître encore nos efforts environnementaux, votre Communauté de communes Creuse Grand Sud en partenariat avec la commune d'Aubusson souhaite expérimenter la mise en place d'une trentaine de containers de tri sélectif dit «bac jaune» dans les villages et lieu-dit bordant la ville d'Aubusson.

### MON BAC JAUNE PARTAGÉ

À partir de janvier 2019, 200 foyers des contours de la ville d'Aubusson seront dotés en bacs jaunes collectifs pour la collecte des emballages recyclables et des papiers.

Plus simples, plus pratiques, plus propres, les bacs jaunes compléteront le dispositif des bacs noirs dans les points de regroupement. Fini l'apport volontaire fastidieux en point propres obligeant à se rendre à Aubusson.

### LA MISE EN PLACE DES BACS JAUNES

Du 26 novembre 2018 à début janvier 2019, ON SE PRÉPARE: c'est la distribution en porte à porte des sacs jaunes, de cette note explicative, de la réglette et du mémo tri dans chaque foyer.

### LA COLLECTE

La première collecte s'effectuera le mercredi 9 janvier 2019 et se renouvellera chaque mercredi.

## LE RÉAPPROVISIONNEMENT EN SACS JAUNES

Après cette première distribution de sacs jaunes en porte à porte, vous pourrez vous ré-alimenter à la Mairie (Mairie d'Aubusson, MEFAA « La Passerelle », Esplanade Charles de Gaulle - du lundi au vendredi de 9h à 13h et le mercredi de 14h à 17h30 - Tél : 05 55 83 08 00) ou au siège de votre communauté de communes (Communauté de communes Creuse Grand Sud, 34 rue Jules Sandeau - du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h - Tel : 05 55 67 79 98). Vous remarquerez que ces sacs sont numérotés pour mieux vous accompagner dans vos gestes de tri.

**Attention : seuls les déchets indiqués sur la signalétique des conteneurs doivent y être déposés.**

**Les sacs jaunes sont exclusivement réservés au tri et ne peuvent en aucun cas remplacer les sacs noirs à ordures ménagères.**

**Tout dépôt d'encombrants est strictement interdit dans les points de regroupements.**

Les agents de la communauté de communes observent le remplissage et la propreté de ces points de regroupement. Toutefois, si vous constatez des problèmes, nous comptons sur vous pour nous en faire part en nous contactant directement au 05 55 67 79 98.



consignesdetri.fr

Le site web



L'application  
Guide du Tri

